

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Préambule :

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service TMIC Ellipses « TMIC e-commerce » ont pour objet de régir le contrat conclu entre :

- La société TMIC Ellipses, également nommé **l'EDITEUR**, domiciliée 2 Avenue de l'Europe – Le Trident A – 31520 Ramonville,
Et

- **"LE CLIENT"**, également nommé **"L'UTILISATEUR"**, désigné par l'accès au back office et/ou le(s) bon(s) de commande et/ou bulletin de règlement et l'(es) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés.

Ces conditions générales s'appliquent sur le site internet « TMIC e-commerce » à toutes les offres TMIC Ellipses, quel que soit leur canal de vente. Elles sont complétées par les dispositions particulières des différentes offres décrites sur le(s) bon(s) de commande ou le(s) formulaire(s) d'inscription et d'abonnement.

L'accès au back office et/ou la souscription du bon de commande TMIC Ellipses emporte acceptation sans réserve des présentes "Conditions Générales d'Utilisation du Service TMIC Ellipses", qui s'appliquent quelles que soient les options, le package souscrit et les modalités d'ouverture du service « TMIC e-commerce ».

Article 1 - DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

CLIENT / UTILISATEUR : personne morale ou physique abonnée au service « TMIC e-commerce » et/ou personne(s) physique(s) utilisatrice(s) du service « TMIC e-commerce » sous la responsabilité du CLIENT.

IDENTIFIANT et MOT DE PASSE : termes désignant en général tout code d'identification et mot de passe permettant d'accéder à une interface privative, et en particulier l'accès à l'administration du site du CLIENT via le logiciel TMIC Ellipses.

FRONT OFFICE : désigne la partie publique communément appelée "Site Internet" du CLIENT, accessible depuis le réseau public Internet.

BACK OFFICE : désigne l'interface d'administration et de gestion du "Site Internet" dont l'accès est restreint aux utilisateurs disposant de codes identifiants sous la responsabilité du CLIENT.

EDITEUR : TMIC Ellipses, concepteur du logiciel d'application

Article 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par la société TMIC Ellipses auprès des clients professionnels est a pour objet de définir les modalités, conditions générales et particulières dans lesquelles :

- d'une part TMIC Ellipses propose au CLIENT le service « TMIC e-commerce » afin de lui permettre de publier, présenter et commercialiser ses produits, services ou informations sur Internet et d'en permettre ou non le paiement, via le réseau;
- d'autre part le CLIENT utilise ce service.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Article 3 - DESCRIPTION DU SERVICE TMIC ELLIPSES

« TMIC e-commerce » est une offre de publication et de gestion de site Internet, opérée par TMIC Ellipses et composée d'une offre de base proposant une option de vente et d'offres complémentaires et facultatives.

Le service TMIC Ellipses ne comprend pas les frais de télécommunication de l'UTILISATEUR pour accéder au service. Sauf mention contraire, chaque nouvelle fonctionnalité ou mise à jour du service « TMIC e-commerce » est soumise à ces conditions d'utilisation.

Paraphe
Client / TMIC

L'offre de base, objet des présentes, comprend :

- la mise en service et l'hébergement du site Internet réalisé avec le logiciel TMIC Ellipses et des services TMIC Ellipses associés (Front Office)
- les formalités d'ouverture, de transfert ou de pointage DNS d'un nom de domaine, et de comptes Emails associés ;
- l'assistance UTILISATEUR par un service téléphonique ou Email.

Article 4 - UTILISATION DU SITE « TMIC e-commerce »

4-1 Conditions d'utilisation

Le présent contrat définit les termes et conditions selon lesquelles le CLIENT est autorisé à utiliser le site « TMIC e-commerce » de TMIC Ellipses sur le réseau Internet.

Le terme « TMIC e-commerce » désigne le site disponible uniquement sur le réseau Internet, ou tout autre élément fourni dans le cadre du Contrat, y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, le site « TMIC e-commerce », les images numériques et photographies, les documentations, ainsi que, le cas échéant, toutes les mises à niveau et versions modifiées.

L'EDITEUR se réserve le droit de modifier le logiciel, d'en changer les versions, de modifier les fonctionnalités, spécifications, possibilité, et toutes autres caractéristiques du logiciel après information préalable de L'UTILISATEUR.

Le CLIENT autorise la création d'un lien vers le site internet de l'EDITEUR « www.tmic-ellipses.com ». La création du lien du site e-commerce du client vers le site internet de l'EDITEUR améliorera le référencement du site client dans les moteurs de recherche (Google, Mozilla ...).

Le CLIENT autorise l'Editeur à prendre en exemple le site internet (marchand et/ ou vitrine) du CLIENT dans le cadre de sa communication.

L'EDITEUR accorde au CLIENT un droit d'utilisation du site web « TMIC e-commerce » uniquement sur ses plateformes techniques et sous réserve du complet paiement des redevances.

Sauf accord contraire et écrit de l'EDITEUR, le CLIENT ne se voit attribuer aucun droit de copie ni d'utilisation du site web « TMIC e-commerce » sur un ordinateur autre que les serveurs contrôlés par l'EDITEUR.

4-2 - CLAUSE SUR LE CHARGEMENT DU SITE (option payante)

Le Client tiendra à la disposition de TMIC Ellipses toutes les informations et documents qui lui sont nécessaires, lui assurera la disponibilité du Chef de Projet et l'accès à ses locaux à Ramonville et il vérifiera en temps utile les documents soumis à son approbation ou à son avis, en formulant par écrit toute observation qu'il jugerait utile dans un délai de 4 jours à compter de la remise du procès-verbal de réception définitive du site internet, à défaut le Client sera considéré comme ayant approuvé celui-ci.

En aucun cas TMIC Ellipses ne garantit l'aptitude du Produit à l'exécution de tâches particulières anticipées par le Client qui n'auraient pas été exprimées dans les Prérequis.

Article 5 CLAUSE SUR LA FORMATION A L'OUTIL (option payante)

TMIC Ellipses pourra, à la demande du CLIENT, effectuer une formation de son personnel si l'exploitation du site le nécessite. La formation sera facturée en sus. Cf. contrat de formation. Possibilités de prise en charge par les organismes (ex : Agefos/Agéfis ...)

Article 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

6-1 - Progiciels

Le Concepteur accorde au Client un droit d'utilisation incessible et intransmissible des progiciels nécessaires à la mise en œuvre du site. L'ensemble des éléments relatifs à la mise en œuvre du site web « TMIC e-commerce » (notamment logiciels codes sources, applications...) est et demeurera la propriété exclusive de l'EDITEUR qui se réserve le droit de les utiliser pour l'usage de son choix. L'UTILISATEUR s'interdit de désassembler, de décompiler ou de décrypter les éléments relatifs au site web « TMIC e-commerce » mis à disposition ou réalisés spécifiquement par l'EDITEUR, d'utiliser une méthode mécanique, électronique ou autre permettant de décompiler ou de désassembler les éléments relatifs au site « TMIC e-commerce », que ce soit en tout ou partie, de pratiquer l'ingénierie inverse, de reconstituer la logistique de ces éléments et de rendre, de toute autre manière, ces éléments incompréhensibles par l'homme, même aux fins d'interopérabilité, à moins que l'UTILISATEUR n'ait effectué une demande par lettre recommandée et qu'elle ait été acceptée par TMIC Ellipses.

Paragraphe
Client / TMIC

L'UTILISATEUR s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement aux droits de la propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits attachés aux marques) du site « TMIC e-commerce » et des logiciels tiers associés. Les marques commerciales de sociétés tierces incluses ou utilisées sur le site « TMIC e-commerce » doivent être utilisées conformément aux usages en la matière, y compris en ce qui concerne l'identification des détenteurs de marques.

Ces marques ne sont utilisées que pour identifier les produits des sociétés tierces sur le site « TMIC e-commerce » et cette utilisation ne vous confère aucun droit de propriété sur la marque commerciale concernée. Les logiciels ou composants de tiers livrés et associés à TMIC Ellipses « TMIC e-commerce », comme logos et marques de tiers, restent la propriété de ces derniers. L'UTILISATEUR n'acquiert aucune propriété sur toute méthode, savoir-faire, technologie élaborée par l'EDITEUR à l'occasion du présent accord, mais seulement un droit d'usage non exclusif dans le cadre de l'exécution du présent contrat uniquement.

Hormis les exceptions indiquées plus haut, le présent contrat ne vous concède aucun droit de propriété intellectuelle sur le site web « TMIC e-commerce ».

6-2 - Autres éléments du site Web

Du fait de la présente commande, le Client n'acquiert pas de droit de propriété intellectuelle sur le Site Web, que le Concepteur déclare se réserver expressément.

Le Client ne dispose en conséquence que du droit d'utiliser le Site Web exclusivement pour ses besoins personnels, sans être autorisé à le reproduire ou à l'adapter.

L'utilisateur n'est pas autorisé à louer, vendre ou donner en crédit-bail, accorder une sous licence ou répéter le site web « TMIC e-commerce » ou le service de TMIC Ellipses.

Les droits d'utilisation des services de TMIC Ellipses ne peuvent en aucun cas être cédés que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et ne peuvent être revendus ou/et sous-loués sans demande d'autorisation auprès de la société TMIC Ellipses.

Le CLIENT ne pourrait toutefois transférer tous ses droits d'utilisation y afférents à une autre personne physique ou morale que dans le cadre d'une cession du Contrat qui devra au préalable être agréé par TMIC Ellipses.

6- 3 Logiciel Applicatif :

Le Client dispose d'un droit d'usage personnel, d'un droit non exclusif de reproduction, de représentation, de diffusion conjointement au Produit dans lequel est intégré le Logiciel/Applicatif et sur un même support, exclusivement pour les besoins de la diffusion et de la commercialisation du Produit Le Logiciel/Applicatif ayant exclusivement pour destination d'être intégré dans le Produit et utilisé avec celui-ci, toute modification ou adaptation devra être réalisée par TMIC Ellipses ou soumise à son accord, préalable et express. Les Logiciels demeurent la propriété exclusive de TMIC Ellipses.

En conséquence et compte tenu de leur destination, les prestations consécutives aux droits prévus à l'article L 122-6-1 du Code la propriété intellectuelle devront être réalisées par TMIC Ellipses ou par un prestataire préalablement et expressément agréé par elle ou encore soumises à un contrôle préalable et détaillé, afin de s'assurer qu'il ne sera porté atteinte à l'exploitation du site web ni aux intérêts légitimes de TMIC Ellipses. A défaut d'accord, ce contrôle s'effectuerait par expert judiciairement désigné.

Article 7 - CONDITIONS TECHNIQUES A LA REALISATION DES PRESTATIONS

L'UTILISATEUR doit procéder aux aménagements nécessaires à la mise en œuvre du service :

Le site web «TMIC e-commerce » est accessible depuis un navigateur Web. La configuration recommandée par TMIC Ellipses est la suivante :

- Dernière version des navigateurs : Firefox, Chrome, Safari, Edge
- La totalité des fonctionnalités du site web « TMIC e-commerce » est accessible après activation des éléments suivants du navigateur par le client et l'internaute : JavaScript, Cookies de session, Fenêtres contextuelles, applications JAVA.

L'UTILISATEUR s'engage, en particulier, à respecter ou faire respecter les recommandations faites par TMIC Ellipses.

TMIC Ellipses se réserve le droit de suspendre l'accès au service du site web « TMIC e-commerce », notamment en cas de non-respect des recommandations faites à l'UTILISATEUR, de risques techniques susceptibles d'affecter le bon fonctionnement, ou encore en cas d'utilisation non conforme à l'objet du contrat,) ses fonctionnalités, ou toute réglementation en vigueur.

Le client est tenu, avant de procéder au changement de son service optionnel « TMIC e-commerce » de se renseigner auprès de TMIC Ellipses concernant les caractéristiques, fonctionnalités et tarifs appliqués pour le nouveau service optionnel du site web « TMIC e-commerce » ou solution demandée.

Le nouveau service optionnel du site web « TMIC e-commerce » ou solution demandée par le client doit faire l'objet d'une commande formalisée par un bon de commande ou commande en ligne pour pouvoir être fourni par TMIC Ellipses à l'UTILISATEUR.

Tout client ayant souscrit un service optionnel au site web « TMIC e-commerce » auprès de TMIC Ellipses, a la possibilité de migrer vers le service optionnel du site web « TMIC e-commerce » de son choix si la migration se fait vers une offre supérieure en termes de fonctionnalités.

Pour permettre au client de conserver les données de son site web « TMIC e-commerce » initial, le nom de domaine désigné par l'UTILISATEUR sera obligatoirement celui qui sera affecté à la nouvelle boutique. Cette opération de migration peut engendrer une interruption de service temporaire de la boutique du client.

Paraphre
Client / TMIC

Article 8 - COMMANDES

8-1 Accord des parties

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client.

8-2 Modification de la commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 4 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

8-3 Annulation de la commande

En cas d'annulation, dans un délai de 7 jours ouvrables, de la commande par le Client après son acceptation et acceptation des prérequis par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le chèque d'acompte sera acquit au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

8-4 Durée du contrat

Ce contrat au site web « TMIC E-Commerce » et aux services qui en découlent est conclu pour une durée initiale minimale de 12 mois suivant la date de livraison. Il sera ensuite renouvelé par période d'un an par tacite reconduction. La partie qui déciderait de ne pas renouveler le contrat devra notifier cette décision à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception deux (2) mois avant la fin de la période en cours. En cas de résiliation anticipée du contrat en cours, le Client reste redevable auprès du Prestataire de toute prestation(s) et renouvellement de service(s) engagé(s).

ARTICLE 9 - TARIFS

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes "ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE REGLEMENT

10-1. Délais de règlement

Le règlement des prestations de services commandées s'effectuera en trois temps :

- 40 % à la signature du devis,
- 40 % à l'envoi du lien de pré-production,
- Le solde à la mise en ligne.

10-2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 5 % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations de services commandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer les éventuelles remises accordées à ce dernier.

10-3. Absence de compensation

Sauf accord express, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

ARTICLE 11 - MODALITES DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

11 -1 - Modalités de réalisation du site Web

11-1-1 – Les prérequis

Le Concepteur aidera le Client à rédiger la liste des PREREQUIS définissant les besoins du Client et les caractéristiques attendues du Site Web, et qui sera annexé aux présentes (Annexe « PREREQUIS »).

Paraphe
Client / TMIC

11-1-2 - Spécifications techniques

Sur la base des Prérequis, le Concepteur rédigera les spécifications techniques du Site Web, validées par le Client.

11-1-3 - Maîtrise d'œuvre

Le Concepteur assure la maîtrise d'œuvre de la réalisation du Site Web, et à ce titre, assure la conception globale de l'ensemble et coordonne tous les intervenants sur le projet.

11-1-4 - Maquette

Le Concepteur réalise une maquette du Site Web comprenant notamment une analyse fonctionnelle des développements spécifiques.

En cas de demande de graphisme personnalisé (option payante) le Client valide tout d'abord une maquette graphique avant lancement du développement de son site internet.

La maquette est validée par le Client, le Concepteur s'engageant à prendre en compte ses remarques ou réserves éventuelles.

11-1-5 - Programmation

La programmation débute à compter de la validation des spécifications techniques (prérequis) et de la maquette ; le Site Web est développé et mis au point sur la configuration informatique définie dans le devis.

11-2 Délai de livraison :

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans un délai convenu en commun avec TMIC Ellipses.

Cette date sera fixée à compter de la réception par le Prestataire du bon de commande correspondant, des CGV dûment signés accompagné de l'acompte exigible et de la réception des prérequis.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas 40 jours ouvrés. En cas de retard supérieur à 40 jours, le Client pourra demander la résolution de la vente, uniquement si ce retard est du fait du prestataire. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 4 jours à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Article 11-2 LIVRAISON DE LA PRESTATION

11-2-1 Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège social de TMIC Ellipses sans formalité particulière. Sauf manifestation de TMIC Ellipses ou du CLIENT dans un délai de deux semaines à partir de la date de livraison prévue, la livraison est réputée avoir eu lieu aux dates et conditions prévues.

11-2-2 Le CLIENT peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite à TMIC Ellipses. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du CLIENT n'est accepté si la demande n'est pas introduite au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

11-2-3 Les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. TMIC Ellipses ne peut être retenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être invoqué pour refuser la marchandise ou exiger une indemnité ou rabais.

11-2-4 Il incombe au CLIENT, sauf stipulation écrite contraire, d'assurer les frais et risques du transport de la prestation, postérieurement à la date de livraison et les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport.

11-2-5 Lorsque le CLIENT ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (sources, cahier des charges, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par TMIC Ellipses. Pour autant, TMIC Ellipses ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu. Dès lors, le CLIENT reste soumis à pénalité jusqu'à ce que les éléments nécessaires soient transmis, ou sera sanctionné conformément aux dispositions de l'article 10-2.

Paraphe
Client / TMIC

11-2-6 Si lors de la livraison de la prestation, le CLIENT considère que la prestation n'est pas conforme à la commande, il doit dans une période de 4 jours à compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels. En particulier, en cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, solution de gestion, application métier etc) le cahier des charges reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de TMIC Ellipses.

A défaut de présentation du cahier des charges, les obligations de TMIC Ellipses sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, le CLIENT ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

ARTICLE 12- RECEPTION

La procédure de réception consiste en une phase de recette définitive en présence des deux parties.

La recette définitive du Site Web s'établit de la manière suivante :

- Les parties effectueront un contrôle de conformité du Site Web aux spécifications des Prérequis ainsi qu'à la maquette
- Ce contrôle, dès qu'il sera satisfaisant, donnera lieu à la signature par les parties d'un procès-verbal de réception définitive du Site Web.

Il est précisé que seule la réception définitive vaut reconnaissance de la conformité du Site Web.

Dans l'hypothèse d'anomalies constatées lors de la recette définitive, celles-ci seront consignées dans une fiche d'incidents signée par les parties.

Le Concepteur disposera alors d'un délai de 20 jours pour les corriger et représenter le Site Web ainsi réparé pour une nouvelle période de recette définitive. Si à nouveau les parties ne peuvent pas signer un procès-verbal de recette, le Client pourra éventuellement :

- soit procéder à un nouvel ajournement ;
- soit refuser la recette du Site Web, auquel cas le contrat sera automatiquement résilié à la date d'envoi de l'avis de refus, selon les modalités de l'article « Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations ». Dans cette hypothèse l'acompte versé par le client sera définitivement conservé par la Société.

Si le Site Web n'était pas en ligne à la date impérative fixée ci-dessus, le paiement serait suspendu.

Article 13 - PRESTATION D'HEBERGEMENT

13-1 Conditions d'hébergement (option payante)

Le service TMIC Ellipses inclut les prestations d'hébergement du site CLIENT (front office) accessible sur le réseau public dans le cadre des contrats de location.

Les conditions particulières liées à la prestation d'hébergement sont définies telles que :

- l'espace disque, exprimé en Méga-octets, permet de mesurer le volume de données stockées sur les disques des serveurs de TMIC Ellipses
- le trafic mensuel, exprimé en Giga-octets, définit l'utilisation du réseau public Internet et des ressources techniques d'hébergement.

En cas de dépassement du trafic mensuel (soit plus de 9000 connexions) ou de l'espace disque utilisé (soit plus de 12 Go), TMIC Ellipses facturera en fin de mois au CLIENT tout dépassement selon le montant de l'abonnement indiqué sur le bon de commande. Dans le cas d'un dépassement significatif des prestations d'hébergement, TMIC Ellipses proposera au CLIENT une offre alternative afin de lui permettre d'assurer la continuité des services dans les meilleures conditions.

13-2- Engagement de TMIC Ellipses

TMIC Ellipses s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la disponibilité, la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, limitant en nombre et en temps les interruptions de service et souscrit à ce titre une obligation de moyens.

TMIC Ellipses met à la disposition du client des serveurs hébergés chez un hébergeur national dont les coordonnées pourront être communiquées à la demande du client.

L'hébergeur pourra néanmoins interrompre les services hébergés pour effectuer toute opération de maintenance de ses propres matériels pour assurer ses prestations de service.

En aucun cas, la responsabilité de TMIC Ellipses ne saurait être engagée pour des dommages subis par l'UTILISATEUR suite à l'indisponibilité des serveurs et ne supporte aucune obligation de réparation ou d'indemnisation liée à un problème d'accessibilité aux services.

TMIC Ellipses met à la disposition du client une base de données du livre.

Paraphe
Client / TMIC

TMIC Ellipses pourra néanmoins interrompre ce service pour effectuer toute opération de maintenance pour assurer ses prestations de service.

En aucun cas, la responsabilité de TMIC Ellipses ne saurait être engagée pour des dommages subis par l'UTILISATEUR suite à l'indisponibilité de la base de données et ne supporte aucune obligation de réparation ou d'indemnisation liée à un problème d'accessibilité au service.

Article 14 - ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le CLIENT sait et accepte que la manipulation technique de ses données est nécessaire au bon fonctionnement des services, des logiciels, du matériel et du réseau, ou pour répondre à tout autre besoin technique du service de TMIC Ellipses.

Le CLIENT sait et accepte qu'il puisse s'avérer nécessaire que TMIC Ellipses accède au compte du CLIENT et à son contenu pour identifier et résoudre tout problème technique ou répondre à toute plainte concernant le service. L'UTILISATEUR s'interdit d'essayer toute intrusion ou tentative d'intrusion sur le(s) serveur(s) TMIC Ellipses.

L'UTILISATEUR peut disposer d'un espace de chargement de fichiers, dans ce cas TMIC Ellipses se désengage de toute responsabilité concernant les fichiers déposés par l'UTILISATEUR et rendus accessibles sur le réseau Internet, notamment en ce qui concerne les dommages que ces fichiers peuvent causer aux visiteurs du site. Toute maintenance/réparation suite à une erreur fera lieu à une réparation facturable au tarif en vigueur de 100€ HT/heure.

Article 15 - NOM DE DOMAINE, COMPTES EMAIL ET SERVICE POP3

Les conditions particulières liées au(x) nom(s) de domaine(s) et aux comptes email sont définies sur le(s) bon(s) de commande. Toute modification de ces prestations pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

15-1- Nom de domaine

Parmi les prestations de base incluses dans les offres commerciales de TMIC Ellipses, TMIC Ellipses propose de prendre en charge pour le compte du CLIENT les formalités de déclaration et d'enregistrement d'un nom de domaine sous les extensions suivantes : ".com, .net, .org, .fr, .info". Celui-ci est déclaré pour le compte du CLIENT qui en demeure pleinement propriétaire.

TMIC Ellipses mandataire, décline toute responsabilité quant aux noms de domaine déposés pour le compte de son client, notamment en ce qui concerne leur disponibilité. Il emporte donc au client de faire les recherches nécessaires afin de s'assurer que les noms sont disponibles et qu'ils ne contreviennent pas aux lois nationales et/ou internationales en vigueur, notamment pour la protection des marques, des noms et des droits d'auteur.

Sauf conditions commerciales particulières stipulées sur le(s) bon(s) de commande, TMIC Ellipses prend en charge le paiement de la redevance annuelle d'un nom de domaine auprès des organismes de gestion de délégation de nom de domaine (appelés Registar). Celles-ci seront facturables en fonction du ou des bon(s) de commande(s).

En cas de résiliation, suspension ou arrêt du contrat avec le service TMIC Ellipses, les redevances et frais de transfert de délégation seront à la charge du CLIENT. TMIC Ellipses s'engage à fournir toutes informations utiles au CLIENT pour le transfert et la gestion de son nom de domaine.

Dans le cas où le CLIENT choisit de prendre en charge la gestion administrative de son ou ses domaine(s) TMIC Ellipses dégage toute responsabilité quant aux conséquences du non-paiement de ces redevances (rupture d'accès aux services, perte du nom de domaine, frais de réenregistrement).

TMIC Ellipses se dégage de toute responsabilité dans le transfert d'un nom de domaine ou site Internet sur ses serveurs si l'ancien hébergeur abandonne le nom et qu'il se retrouve en quarantaine.

15-2 - Compte email et services POP3

Il est mis à disposition du CLIENT des comptes Email sur un serveur d'Email POP3 dans les conditions définies sur le(s) bon(s) de commande. L'UTILISATEUR déclare utiliser le serveur Email POP3 pour ses besoins spécifiques et non pour développer des services Email gratuits et/ou payants ouverts à des tiers.

Le serveur Email POP3 doit être employé pour les besoins propres à l'UTILISATEUR, son entreprise et ses collaborateurs. L'UTILISATEUR déclare connaître et se tenir informé des réglementations et usages en matière de publicité par Email et s'engage à les respecter.

Le non-respect de ces règles d'usage autorise TMIC Ellipses à interrompre immédiatement les services et comptes Email du CLIENT. TMIC Ellipses n'est en aucun cas tenu de fournir un service SMTP (Emails sortants) au CLIENT, celui-ci est généralement fourni par le fournisseur d'accès Internet du Client.

15-3 - Interface avec le système de paiement

TMIC Ellipses fournit les moyens nécessaires pour assurer l'interface entre la plateforme du site web « TMIC e-commerce » et le ou les système(s) de paiement retenu(s) par le CLIENT.

Les modes de paiements acceptés et types de paiement par carte bancaire, TMIC Ellipses se réserve le droit de refuser l'installation d'un mode de paiement ou de facturer le CLIENT après présentation et validation d'un devis.

Paraphé
Client / TMIC

15-4 - Condition de mise en œuvre des solutions de paiement en ligne

La mise en œuvre du ou des système(s) de paiement est défini dans le contrat spécifique conclu entre le CLIENT et le ou les tiers assurant le ou les système(s) de paiement choisi(s)

Le CLIENT doit signer avec sa banque ou ses établissements financiers une convention spécifique et adéquate aux moyens de paiements choisis, et qu'il entend proposer à ses clients pour le paiement de leurs achats en ligne sur sa boutique :

- Contrat Vente à distance en regard d'une sécurisation des échanges de données lors des paiements par carte (protocole de sécurisation SSL)
- Contrat spécifique avec les organismes financiers pour les cartes accréditées ou privatives

En aucune manière la responsabilité de TMIC Ellipses ne saurait être engagée en cas de difficultés relatives aux moyens de paiement.

Article 16 - ASSISTANCE UTILISATEUR

TMIC Ellipses met à disposition de l'UTILISATEUR un support téléphonique et/ou un chargé de projet. Celui-ci a pour vocation d'assister l'UTILISATEUR dans la prise en main du service TMIC Ellipses. Il est disponible les jours ouvrés aux horaires de bureau. TMIC Ellipses s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir la qualité et la disponibilité du support téléphonique, et se réserve le droit d'en définir le tarif et les heures de disponibilité.

Article 17 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Le CLIENT ne doit utiliser les services du site web « TMIC e-commerce » que pour la poursuite de buts légaux. Il s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations, à la vente ou présentation de produits et de services sur Internet. Cela inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractères pornographiques, obscènes et/ou contraire à l'ordre public, les documents à caractère raciste, portant atteinte à la dignité humaine, contraires aux bonnes mœurs et ce de manière à ce que la responsabilité de TMIC Ellipses ne puisse en aucun cas être recherchée.

TMIC Ellipses s'autorise à désactiver ou résilier un CLIENT immédiatement s'il considère que le contenu n'est pas légal.

Le CLIENT garantit une présentation de son offre loyale et conforme aux dispositions légales en vigueur en ce qui concerne plus particulièrement celles relatives aux offres faites à distance (obligation d'information sur l'entreprise, sur le contenu de l'offre, sur les prix, les respects de la faculté de retours, mentions légales, conditions générales de vente...). Il déclare avoir connaissance des lois et réglementations en vigueur en ce qui concerne la vente par correspondance.

Il est seul responsable de l'exécution de la livraison, des suites à donner dans le cas où son client exercerait la faculté de retour du produit livré pour échange ou remboursement prévu par l'article L121-16 du Code de la Consommation.

Le CLIENT assume seul la responsabilité pleine et entière de son service, de son contenu, des commandes, des paiements des clients et leurs suites, notamment fiscales. Il fait sien tout litige y afférant et, notamment, ceux mettant en cause l'utilisation du service TMIC Ellipses, des logiciels, du contenu de son offre et de ses engagements contractuels.

Article 18 - RESPONSABILITES

18-1 Responsabilité du client

Le CLIENT est seul propriétaire du contenu de l'information accessible sur son site (Front Office) et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu du service WEB créé et hébergé.

Il est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et/ou Copyright présents dans son site.

D'une manière générale, le CLIENT garantit expressément TMIC Ellipses contre tout recours de quelque nature que ce soit émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du CLIENT au titre du contenu de son site (Front Office), de son utilisation par lui-même ou par des tiers, tout contentieux, de quelque nature qu'il soit, intenté contre TMIC Ellipses pour des fait(s), écriture(s), image(s), vidéo(s), son(s), renseignement(s), opinion(s), figurant sur les pages du CLIENT entraîne automatiquement la mise en œuvre de la responsabilité civile et/ou commerciale du CLIENT envers TMIC Ellipses. Cette responsabilité se traduira au moins par l'avance des frais liés à la procédure (expertises, avocat, timbres fiscaux, hébergement des gérants, ...) par le CLIENT à TMIC Ellipses.

Le CLIENT supportera une présomption de responsabilité qui ne sera renversée que si TMIC Ellipses est condamnée après avoir vu sa responsabilité personnelle retenue par un jugement définitif ayant autorisé de la chose jugée. En cas de contentieux lié au service exploité par le CLIENT, TMIC Ellipses, après information préalable au CLIENT, se réserve le droit de suspendre unilatéralement le site web « TMIC e-commerce » jusqu'à résolution du contentieux tout en maintenant le paiement du service

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, TMIC Ellipses ne saurait voir sa responsabilité engagée, notamment, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, la contamination par des virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT, malgré le dispositif de sécurité mis en place par TMIC Ellipses et l'hébergeur, les détournements éventuels des mots de passes, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour l'UTILISATEUR et/ou pour ses clients.

Paraphe
Client / TMIC

18-2 Mise en œuvre de la responsabilité de TMIC Ellipses

La responsabilité de TMIC Ellipses ne pourra être mise en jeu en cas de défaillance du service résultant de faits indépendants de sa volonté, et notamment en cas de force majeure telle que définie à l'article 19 "Force Majeure" des présentes conditions générales, ou en cas de défaillances du réseau Internet ou dues au non-respect des règles d'utilisation par le CLIENT.

Dans le cas où la responsabilité de TMIC Ellipses serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes conditions, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données.

Le montant de la réparation sera strictement limité au montant dû par le CLIENT au titre de sa prestation effectué par TMIC Ellipses. En aucun cas, un dysfonctionnement d'une durée inférieure à soixante-douze heures ne pourra donner lieu à réparation. TMIC Ellipses ne peut être tenue responsable du paiement de taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) au(x) vente(s) et/ou achat(s) du CLIENT. Le CLIENT déclare disposer de sa capacité juridique et engager sa seule responsabilité pour l'acquittement de tout(s) taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) à la vente de ses produit(s) et/ou services et plus généralement à l'exploitation de son service web.

Article 19 - FORCE MAJEURE

TMIC Ellipses s'engage, au vu de la technique actuelle, à maintenir les meilleures conditions possibles les services proposés. Cependant TMIC Ellipses n'est pas responsable en cas d'interruption du service imputable à un cas de force majeure, au fait d'un tiers, de l'UTILISATEUR ou de ses clients, ainsi qu'aux aléas découlant de la technique. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent, notamment soit de la force majeure, soit du cas fortuit, soit du fait d'un tiers, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, la foudre, les surtensions électriques, les grèves, les arrêts de fourniture électrique, les défaillances du réseau de télécommunications, les guerres civiles ou étrangères, les émeutes ou mouvement populaires, les attentats, les restrictions réglementaires liées à la fourniture de services de télécommunication, la perte de connectivité due aux opérateurs publics et privés dont dépend TMIC Ellipses.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trois mois consécutifs, il ouvrirait droit à résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant de cette décision.

ARTICLE 20 - CONFIDENTIALITE

Le Concepteur s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par le Client, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Le Concepteur reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts de l'autre partie et engagerait sa responsabilité.

ARTICLE 21 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression, relatif aux informations le concernant.

ARTICLE 22 - NON-SOLlicitation DU PERSONNEL

Chacune des parties s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de l'autre partie.

La présente interdiction s'applique pendant toute la durée du présent contrat et pendant les années qui suivront sa cessation, pour quelque cause qu'elle survienne.

ARTICLE 23 - RESILIATION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE A SES OBLIGATIONS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre des présentes conditions il pourra être procédé à la résiliation de relations contractuelles existantes entre les parties.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application des pénalités prévues aux articles « Pénalités imputables au Concepteur » et « Pénalités de retard de paiement ».

Paraphé
Client / TMIC

ARTICLE 24 - OBLIGATION D'INFORMATION

Le CLIENT s'engage à informer sans délai TMIC Ellipses de toute modification concernant sa situation, notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire.

Il pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de TMIC Ellipses, conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du contrat par courrier adressé à TMIC Ellipses 2 Avenue de l'Europe-Le Trident A-31520 Ramonville.

ARTICLE 25 - BASE DE DONNEES DU LIVRE « TMIC »

La Librairie souhaite utiliser la Base de données du livre « TMIC » sur le site internet TMIC e-commerce développé pour le compte de la librairie.

L'ensemble des données contenues dans la base sont la propriété de TMIC Ellipses.

Le Libraire s'interdit toute atteinte aux droits de TMIC Ellipses. En conséquence, sauf accord exprès et préalable de TMIC Ellipses, Le Libraire s'engage :

- a) A n'utiliser les données de la Base « TMIC » que pour les usages strictement mentionnés à l'article 26 alinéa 26-1, à ne pas communiquer ces données à des tiers ou à d'autres entités que celles prévues par les présentes, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.
- b) A ne pas reproduire ni stocker quel que soit la méthode utilisée, et sur quelque support que ce soit, les données auxquelles il a accès.
- c) A prendre toutes les précautions nécessaires, et notamment auprès de son personnel, afin d'éviter la divulgation de tout ou partie de la base « TMIC » à l'extérieur du champ d'utilisation tel que défini dans l'article 26 alinéa 26-1).
- d) A prendre toutes les précautions d'usage dans l'état de l'art afin d'éviter la copie illicite de toute ou partie de la Base « TMIC » et préserver l'intégrité de la Base «TMIC».

La propriété intellectuelle et commerciale de la base « TMIC » s'applique également à l'identique sur la propriété intellectuelle et commerciale des couvertures fournies. Toute reproduction est interdite.

Article 26 - CONDITIONS D'UTILISATION**26-1 Périmètre d'utilisation de la Base « TMIC »**

Les présentes Conditions générales de ventes (CGV) et d'utilisation de la Base « TMIC » et des couvertures sont exclusivement réservées à un affichage sur le site internet du Libraire pour le particulier à des fins de recherches bibliographiques et de passage des commandes.

Les présentes CGV n'accordent donc aucun droit d'utilisation de la Base « TMIC » pour le système de gestion unitaire du Libraire ou pour les recherches bibliographiques en librairie.

26-2 Contenu des CGV de la Base « TMIC »

Les CGV et d'utilisation de la Base « TMIC » objet des présentes s'entend comme une Convention de consultation et d'affichage des données de la Base « TMIC » sur le site web.

En ce sens, il ne s'agit pas d'un service accordant un quelconque droit d'exportation des données de la Base « TMIC » pour un usage hors du site internet.

Le Libraire s'engage donc à ce que les particuliers ne puissent ni exporter ni exploiter les données de la Base « TMIC » hors de ce site web.

Article 27 - DUREE

L'utilisation de la base « TMIC » est liée aux conditions acceptées pour le site internet.

Article 28 - PRIX

Le tarif de la Base « TMIC » est inclus dans l'abonnement mensuel du site internet.

ARTICLE 29 - LITIGES

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE.

ARTICLE 30 - LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Paraphé
Client / TMIC

ARTICLE 31 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Pour TMIC Ellipses,
Le Président,
SARL JORDANA FRADIN
Elle-même Représentée par ses Gérants :
V&J JORDANA

Pour la Librairie
M.....
Le : A :

Réservé à TMIC Ellipses

Mention manuscrite « *Lu et Approuvé* »

Tampon - signature